



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **EDI BOULAZ - IMMOBILIER - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - SANITAIRE SARL**,
Ch. du Croset 6, 1024 Ecublens
2. **Concordat confirmé le:** 14.06.2011
3. **Remarques:** A vous tiers intéressés.
Vous êtes avisés, que par décision du 26 mai 2011, communiquée le 14 juin 2011, la présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat dividende du 25 mai 2011 présenté à ses créanciers chirographaires par EDI BOULAZ - IMMOBILIER - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION - SANITAIRE SARL, Chemin du Croset 6, 1024 Ecublens et a désigné en qualité d'exécuteur du concordat Pascal STOUDEUR, agent d'affaires breveté à Lausanne. Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires à mon greffe, dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

00648159

